

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPRAY SOUFFL'SEC

Référence 75-15

Selon la Directive de la CEE 1907/2006/CE

Date de révision : 11/07/2011

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance/préparation

METAFLUX® SOUFFL'SEC

Utilisation du produit : Souffleur - Réservé à un usage professionnel

Identification de la société/entreprise (dénomination sociale)

SODITEC

24, rue Joseph Marie Jacquard

F- 67400 ILLKIRCH

Téléphone : 03 88 55 29 40

Télécopie : 03 88 67 85 40

Numéro d'appel d'urgence/service d'information

ORFILA (Information I.N.R.S) 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers : Ce produit n'est pas classé comme "préparation dangereuse" selon la réglementation de la Communauté Européenne.

N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE, mais peut présenter des risques en cas d'incendie.

Effets dangereux pour la santé : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

Symptômes liés à l'utilisation :

- Inhalation : Dérangements du système nerveux central, en cas d'inhalation massive.
- Contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des irritations pouvant conduire à des brûlures.
- Contact avec les yeux : Le contact direct avec le gaz liquéfié peut provoquer des lésions oculaires sévères et même irréversibles, par gelures consécutives à la rapide évaporation du liquide.
Rougeurs, douleur.
- Ingestion : Ingestion peu probable.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux mais contient des composants dangereux.

Propane-2-ol	= 5 %	F, Xi	R11-36-67	CAS 67-63-0 EINECS 200-661-7 CE 603-117-00-0
1,1,1,2-Tétrafluoroethane				CAS 811-97-2 EINECS 212-377-0

4. PREMIERS SECOURS

Premiers soins :

- Inhalation : En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. Mettre la victime au repos. Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : En cas de contact avec le liquide: traiter les gelures comme des brûlures. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si des brûlures cutanées apparaissent, appeler immédiatement un médecin.
- Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : Ingestion peu probable. Rincer la bouche. Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité : Ininflammable.

Moyens d'extinction :

- Adéquats : Dioxyde de carbone.
Poudres et mousses chimiques résistantes à l'alcool.
- Contre-indiqué : Eau.

Incendies avoisinants : Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.

Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions, refroidir les aérosols avec de l'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Risques particuliers : Sous l'action de la chaleur : dégagement de vapeurs toxiques et corrosives.

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions générales :

Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols.

Aérer la zone.

Écarter toute source d'ignition.

Précautions individuelles :

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs.

Ne pas fumer.

Évacuer et restreindre l'accès.

7. STOCKAGE ET MANIPULATION

Général :

Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé.

Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols.

Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement -

Ne pas fumer.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage :

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

Récipier sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et température d'utilisation.

Stockage :

Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.

Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé :

- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires.

- d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

Conservé dans un endroit sec et bien ventilé.

Conservé à une température ne dépassant pas 50 °C.

Stockage - à l'abri de :

Chaleur.

Étincelles.

Flamme nue.

Rayons directs du soleil.

Manipulation :

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle :

- **Protection respiratoire :** Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

- **Protection des mains** : Non requis.
- **Protection de la peau** : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.
- **Protection des yeux** : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Limites d'exposition professionnelle

VLT-TWA [mg/m³] : 1,1,1,2-Tétrafluoroéthane (cas 811-97-2) : 4420

VLT-TWA [ppm] : 1,1,1,2-Tétrafluoroéthane (cas 811-97-2) : 1000

VLT-STEL [mg/m³] : propane-2-ol (cas 67-63-0) : 980

VLT-STEL [ppm] : propane-2-ol (cas 67-63-0) : 400

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique	Gaz liquéfié
Couleur :	Incolore
Odeur :	Ethérée
Valeur du pH	Non applicable
Densité	1,22
Point d'éclair (en °C) :	Non applicable
Autres	Pression de l'aérosol à 20 °C : 4,5 bars

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. , fluorure d'hydrogène.

Matières à éviter : Zinc (Zn).
Aluminium.
Métaux alcalins.
Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases.

Conditions à éviter : Rayons directs du soleil. Chaleur. Flamme nue. Étincelles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Sur le produit : Dans les conditions normales d'utilisation, ne présente aucun danger.

Toxicité aiguë : (1,1,1,2-Tétrafluoroéthane) CL 50 inh. (rat) / 4 h : > 500000 ppm

- **Autre** : Dépression du système nerveux central
Effet narcotique
Troubles cardiaques

Autres informations toxicologiques :

Effets locaux :

Cutanée : Le contact avec le liquide provoque des gelures.

Oculaire : Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer de graves de graves lésions oculaires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets écologiques : Ce produit n'est pas dangereux.

Persistance et dégradabilité : ODP = 0

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Éviter le rejet dans l'environnement.

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Évacuer les bombes aérosols usagés ou endommagées sur des sites de décharge autorisés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquette(s) de danger :



: 2.2

Information générale : Les aérosols peuvent bénéficier d'exonération d'étiquetage transport et de déclaration sous le régime des quantités limitées.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

- Proper shipping name : UN1950 AÉROSOLS, 2.2, 5A
- Shipping name : UN1950 AÉROSOLS, 2.2, 5A
- No ONU : 1950
- I.D. n° : --

Transport terrestre :

- ADR/RID : Class : 2
- Group : A

Transport par mer :

- IMO-IMDG : Classe 2
- Groupe d'emballage IMO : A
- N° de fiche de sécurité : F-D S-U
- IMDG-Pollution marine : YES 0

Transport aérien :

- ICAO/IATA : Packaging instructions cargo : 203
- Packaging instructions passenger: 203
- IATA : 2
- Groupe d'emballage IATA : A

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symbole(s) : Cette préparation est soumise à la réglementation Européenne sur l'étiquetage conformément à la Directive 1999/45/CE, ses adaptations et ses annexes.

Inflammabilité déterminée selon la Directive Générateur Aérosol 2008/47/CE du 8 Avril 2008 : Aucun(e).

Phrase(s) R : Aucun(e).

Phrase(s) S :

- S2 : Conserver hors de portée des enfants.
- S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- S23 : Ne pas respirer les aérosols.
- S25 : Éviter le contact avec les yeux.
- S41 : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Conseils de sécurité : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Contient : 5% en masse de composants inflammables

France : Tableau n° 84 des maladies professionnelles : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Surveillance médicale spéciale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 en raison de la présence de dérivés fluorés.

Autres : Réservé à un usage professionnel.

16. AUTRES INDICATIONS

Texte des Phrases R du § 3 :

- R11 : Facilement inflammable.
- R36 : Irritant pour les yeux.
- R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres données : Imp. DL4

Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux l'utilisateur du produit. Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Il est à noter que tout produit chimique peut présenter des risques et doit être utilisé avec prudence. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnés a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités. Toute responsabilité est exclue.